

## L'édito :

La première lettre du nouveau Conseil Syndical été publiée en février 2021, un peu plus d'un an donc !

Sachez que c'est un plaisir pour nous de vous informer sur les actualités, les espaces verts que vous aimez, les travaux, les règles du bien vivre ensemble, autant de sujets qui font partie du quotidien de notre résidence.

Bientôt l'Assemblée générale ! Notre équipe est mobilisée pour cette date importante.

Bien sûr, nous vous communiquerons toutes les informations à connaître.

Bonne lecture !

*Votre conseil syndical*



## Informations diverses

**Le coup de frais dans notre résidence.** Avez-vous remarqué ? Certaines barrières normandes ont été réparées et peintes, des bancs, le mur du parking vers le hameau, les bacs de la sortie piétonne ont été nettoyés et peints. Et cela va continuer !

**Comme convenu, un enlèvement a été réalisé dans les locaux vélos encombrés.**

**Nous vous rappelons que les encombrants passent le dernier vendredi de chaque mois.** Les objets concernés peuvent être sortis à partir du mercredi soir. Nous rappelons que l'on ne peut pas tout mettre aux encombrants ! Se rendre sur notre site internet pour avoir plus d'informations [www.elysee1.com](http://www.elysee1.com) (les infos de la communication).

**RAPPEL : Le paiement des charges est exigible le 1er du mois du 1er mois du trimestre**

o Soit les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre

Pour avoir des précisions complémentaires, RDV sur notre site internet

([www.elysee1.com](http://www.elysee1.com)), cliquer sur la rubrique « les infos de la communication », puis sur « Comment régler ses charges ».



## Espaces verts

**Les copeaux de bois** provenant de l'élagage des arbres ont servi à pailler les pieds des plantes. En effet, ces copeaux améliorent la structure du sol et sa fertilité, limitent l'arrosage, créent de l'humus.

**Le printemps frémit dans la résidence !**





## Travaux : une affaire de fuites

La quatrième fuite de la saison 2021-2022 a été découverte sur le réseau secondaire de chauffage au niveau du 24. Le débit relativement important et l'impossibilité de juguler temporairement la fuite à l'aide de colliers ont rendu nécessaire une réparation immédiate. Celle-ci a été réalisée le 10 mars dernier et a consisté à remplacer deux canalisations sur une longueur d'une dizaine de mètres : la fuyarde et une autre également fragile.

Cette réparation va permettre de refermer les tranchées peu esthétiques devant le bâtiment H, à l'exception de quelques mètres entre le 25 et le 26.

En effet c'est à cet endroit que se situe la troisième fuite qui sera réparée après l'arrêt du chauffage. Celle-ci affectant le réseau primaire qui transporte l'eau chaude dans l'ensemble de la résidence nécessitera l'arrêt complet de la chaudière avec pour conséquence l'interruption du chauffage et de l'eau chaude sanitaire. Mais pourquoi ne pas reboucher maintenant puis creuser de nouveau au moment de la réparation ? C'est que le terrassement est un facteur de coût important car nécessitant, outre la main d'œuvre, le déplacement de matériel lourd (camion, pelleuse).

Etant donné l'état des canalisations constaté entre la chaufferie - située au 23 - et le bas du bâtiment H, il va devenir indispensable de réfléchir à la rénovation de cette partie du réseau enterré au moins.



## Rappel : le rôle du Conseil Syndical

- Le Conseil Syndical est composé de membres élus par l'Assemblée Générale.
- Possibilité d'avoir 12 membres élus à Elysée 1 et des suppléants.
- Les membres du Conseil Syndical ne sont pas rémunérés, ils sont bénévoles.
- Ils sont élus pour un mandat d'une durée maximum de 3 ans renouvelables.
- Ils assurent une interface privilégiée entre les copropriétaires et le Syndic.
- Ils assurent une mission consultative, d'assistance et de contrôle du Syndic.
- Ils proposent les orientations de travaux et assiste le Syndic dans la constitution des dossiers.
- Ils informent les résidents sur les décisions du Syndic et la mise en œuvre des résolutions votées en Assemblée Générale.
- Ils définissent avec le Syndic, et après approbation par l'AG, le budget de fonctionnement de la copropriété et en assure le suivi.
- Pour assurer sa mission, le Conseil Syndical peut prendre conseil auprès de toute personne de son choix. Il peut également demander un avis technique à tout professionnel spécialisé sur une question particulière (chauffage, ascenseur...).

Le Conseil Syndical est une petite structure fonctionnant grâce au bénévolat. Des conseillers dépensent beaucoup de leur temps et de leur énergie à vouloir apporter à la résidence des solutions à ses problèmes quotidiens, une réflexion sur l'avenir et des projets pour améliorer notre cadre de vie. Tous sont motivés par l'intérêt général.

- Le Conseil Syndical se réunit une fois par mois et chaque réunion donne lieu à un Procès-Verbal disponible à la loge et sur le site internet ([www.elysee1.com](http://www.elysee1.com)).
- Pour les contacter : [elysee1.conseil@gmail.com](mailto:elysee1.conseil@gmail.com)

## Pour rejoindre le Conseil Syndical

Toutes les compétences sont les bienvenues, n'hésitez pas !

### Qui peut postuler ?

- Copropriétaire (ou son époux, épouse ou Pacsé(e)),
- Représentant légal d'un copropriétaire,
- Usfruitier,
- Acquéreur à terme (variante de l'achat en viager).

### Comment faire ?

- Il vous suffit de contacter notre syndic, étape obligatoire pour que votre candidature soit actée.
- Votre nom sera alors porté sur la convocation de l'AG et soumis au vote.